

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Avril 2014 à 20h00

## **Président : M. DUSSART**

Etaient présents : Mrs CANDELIER, JEUNIAUX, PROCHWICZ, RICHARD, CAPRON, CARON, GAUDIERE, CARRE, GUY, Mmes COURTEAUX, HENNON, ISEBE, LEFEBVRE.

Etaient absents : M POURNY, excusé.

Secrétaire de séance : Mme COURTEAUX

Date de Convocation : 17 Avril 2014

Date de la séance : 24 Avril 2014

Affichée le : 02 Mai 2014

## **Ordre du Jour :**

### **I) Ajout d'une délibération**

M DUSSART demande l'ajout d'une délibération concernant :

- Le renouvellement du contrat de l'agent technique à temps non complet du 01 mai au 31 décembre 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, l'ajout d'une délibération.

### **II) Approbation du compte rendu du 17 mars 2014**

Sans remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **III) Approbation du compte rendu du 28 mars 2014**

Sans remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **IV) Rappel des délégations données à Mrs les adjoints :**

M Jean-François CANDELIER, 1<sup>er</sup> adjoint : Finances, Etat civil, Sécurité, Emploi, Urbanisme et Présidence de la CCID

M Jean-Luc JEUNIAUX, 2<sup>o</sup> adjoint : Action sociale, Affaires scolaires, Jeunesse Enfance, Urbanisme et Présidence du CCAS.

M Michel PROCHWICZ, 3<sup>o</sup> adjoint : Communication, Relations avec les associations, Culture et Comité des fêtes.

### **V) Les commissions :**

#### **Présentation de M DUSSART**

Les commissions se mettent en place, certaines se sont déjà réunies. Je vous rappelle que les réunions de commissions sont des réunions de travail non publiques mais pouvant être ouvertes en cas de besoin à des personnes extérieures au conseil. Les commissions émettent des avis, observations ou propositions, les décisions sont du ressort du conseil municipal.

Je demande à chaque commission dès la tenue de leur première réunion de m'indiquer le nom du Président.

Je demande à être informé de chaque réunion de commission, je ne participerai pas à toutes mais je peux avoir des informations à faire passer.

Un compte-rendu succinct de chaque réunion devra m'être transmis dans les jours qui suivent notamment pour permettre de vérifier les aspects réglementaires et administratifs et financiers des propositions avant l'inscription à l'ordre du jour d'une réunion de conseil municipal.

### **VI) Délibérations :**

Présentation de M JF CANDELIER

Présente l'état des emprunts des années antérieures. En 2009, les emprunts ont été renégociés lors des travaux de la route de Conty contre un seul à la Caisse d'Epargne.

#### **✓ Affectation du Résultat**

Suite à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif 2013 laissant apparaître un excédent de fonctionnement de 315 906.37€.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'affecter le résultat de fonctionnement 2013

pour la somme de 315 906.37€ comme suit :  
- (002) Excédent antérieur reporté: 315 906.37€

#### ✓Vote des 3 taxes

Le Conseil Municipal décide de maintenir et de voter les taux suivants de fiscalité locale pour l'année 2014 comme suit :

Taxe d'habitation : 19.09%

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21.65%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39.98%

Permettant d'obtenir un produit fiscal brut attendu de 205 525.00€

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve les taxes ci-dessus inscrites.

#### ✓Budget Primitif 2014

Monsieur CANDELIER présente le projet du budget primitif 2014 (dépenses et recettes) et le tableau des subventions allouées aux associations.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve le montant des subventions allouées aux associations comme suit :

Il fait également une présentation du bilan financier au 31 décembre 2013.

Dans le cadre scolaire, il faudra prévoir une dépense importante d'environ 50 000.00€ au profit de la communauté de communes n'ayant reçu aucun appel de fonds en 2013.

La dépense afférente à la réforme scolaire n'a pas été prise en compte dans le budget présenté.

65748	AINES	700€
65748	ALCOOL ASSISTANCE	200€
65748	ANCIENS COMBATTANTS	200€
65748	CHASSEURS	200€
65748	MELO GYM	200€
65748	COMITE ANIMATION Except)	200€
65748	COMITE ANIMATION	1100€
65748	COOPERATIVE SCOLAIRE	400€
65748	PARENTS ELEVES	500€
65748	PECHE	200€
65748	CHEMINS DE PICARDIE	50€
65748	AUTRES	1050€
	<b>TOTAL</b>	<b>5000€</b>

Un courrier sera envoyé aux présidents des associations pour les informer du montant et des éléments à fournir en mairie tels que :  
- Compte de résultat, budget prévisionnel, nombre et répartition des adhérents.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2014 comme suit :

#### **Section de Fonctionnement :**

Dépenses = Recettes = **796 776.00€**

#### **Section d'Investissement :**

Dépenses = Recettes = **176 815.00€**

Le Budget Primitif 2014 est consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture.

#### ✓Percepteur : Autorisation permanente de poursuite en cas de non-paiement de sommes dues à la commune.

En vertu de l'article 18 du décret 1246 du 07/11/2012 relatif à la gestion financière et comptable publique, les comptables publics sont chargés du recouvrement des produits fiscaux.

L'application Hélios permet l'automatisation du recouvrement des produits locaux, notamment la notification des actes de poursuites (mises en demeure, oppositions à tiers détenteurs et saisies).

Cette automatisation implique que soit donnée par l'ordonnateur une autorisation permanente pour ces actes, conformément à l'article R 1617-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'accorder une autorisation au bénéfice de Monsieur Alain PETERS, comptable en place jusqu'au 30 Avril 2014, puis au profit de Mme Catherine GUILBERT, Trésorière, à partir du 1<sup>er</sup> mai 2014, pour la commune de Vers Sur Selle et ses budgets annexes.

#### **✓Percepteur : Autorisation permanente de l'indemnité de conseil et de confection de budget.**

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements public locaux,

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des membres présents :

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux 100% par an
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée au Receveur Trésorier.
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

#### **✓Délégations consenties au Maire : Marché publics, délivrance et reprise de concessions dans le cimetière.**

Monsieur le Maire stipule que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22)

Permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Afin de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents pour la durée de présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière.

Conformément au CGCT, il est possible à l'assemblée d'accorder une délégation de compétence à l'exécutif local afin que ce dernier prenne toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord cadres quel que soit leur montant et quelle que soit la procédure.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accorder une telle délégation pour tous les marchés passés selon la procédure adaptée pour un seuil limite de 15 000€ HT.

Il rappelle que les acheteurs publics peuvent recourir à la procédure adaptée dès lors que la valeur estimée des marchés de fournitures, de services et de travaux est inférieure aux seuils mentionnés à l'article 26-11 du CMP, soit pour les collectivités territoriales :

- 200 000€ HT pour les marchés de fournitures courantes et les services
- 5 000 000€ HT pour les marchés de travaux

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité des membres présents, d'autoriser en tout et pour la durée de leur mandat, Monsieur le Maire et en cas d'absence ou empêchement, les maires adjoints, selon leur délégation, :

- A prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de fournitures, de services et de travaux qui peuvent être passés selon la procédure adaptée pour un seuil limite à 15 000.00€ HT , lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- A passer les avenants sans limite de seuil (sous réserve, le cas échéant de l'intervention de la CAO), lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tous les documents relatifs aux dossiers.

#### **✓DIA : Parcelles 9-10 – 133**

Monsieur le Maire donne lecture de la DIA envoyée par Maître MASSY, notaire à Amiens (80)

concernant les parcelles section AE 9 – 10 – 133 au n° 16 rue Emmanuel Bourgeois à Vers sur Selle.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité des membres présents de ne pas faire valoir le droit de préemption sur les parcelles nommées ci-dessus.

### **✓ Agent technique à temps non complet : Prolongation du contrat**

Présentation de M DUSSART

Monsieur le maire indique aux membres de l'assemblée qu'aux termes de l'article 3, alinéa 2, de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des agents non titulaires à temps non complet et conclure des contrats avec eux, pour faire face à un besoin occasionnel et pour autant que de besoin renouvelable.

D'autre part, aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, la délibération créant un emploi en application des trois derniers alinéas de l'article 3 doit préciser le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de rémunération, le niveau de recrutement et de l'emploi créé.

La collectivité se trouve confrontée à un besoin de personnel à titre occasionnel suite à un surcroît de travail.

Mr le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à recruter pour des besoins occasionnels et pour autant que de besoin des agents non titulaires à temps non complet, pour exercer des fonctions d'agent d'entretien dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Autorise le maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée et pour faire face à un besoin occasionnel pour autant que de besoin, un agent non titulaire à temps non complet au plus 20h /35° correspondant au grade suivant :

- Agent technique d'entretien

Que la rémunération de cet agent non titulaire à temps non complet s'effectuera sur la base du 8° échelon du 1<sup>er</sup> grade d'emploi des fonctionnaires de référence ;

Autorise en conséquence le maire à signer les contrats de recrutement ainsi que les avenants éventuels ;

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

### **VII) Informations Vers sur Selle**

#### **→ Présentation de M DUSSART**

- Fête : Centenaire

La fête des 100 ans de Mirella BOIDARD s'est très bien déroulée avec de nombreuses personnes du village et dans une très belle ambiance.

- CPIE Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

Pour l'entretien de la commune, les employés du CPIE sont intervenus dans la commune du 14 au 18 avril.

Ils interviendront également du 19 au 23 mai.

- GRDF

A reçu un représentant. Pour l'année 2015/ 2017 des compteurs « intelligents » seront posés qui permettront aux particuliers de suivre et d'adapter leur consommation.

- Terrain de M PERET

Un certificat d'urbanisme opérationnel a été déposé pour le terrain de M PERET. Le certificat d'urbanisme a été refusé car le terrain se situe sur un emplacement réservé du Plan Local d'Urbanisme.

Le service des domaines a été contacté pour connaître la valeur financière du terrain, nous aurons une réponse courant juin.

- Rythmes scolaires

Une enquête a été effectuée auprès des parents sur les activités souhaitées.

80 questionnaires, 46 réponses, seulement 2 enfants ne participeraient pas aux activités.

20 enfants ont besoin d'une cantine le mercredi et 17 enfants ont besoin d'un accueil de loisirs le mercredi.

Une réunion de la commission école est prévue le lundi 05 mai à 18h.

L'association des Maires de France demande la liste des difficultés techniques et financières que la commune rencontre dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires pour le 05 mai.

- Projet rue de l'église.

Le dossier d'aménagement a été déposé en mairie le 11 avril 2014. Le délai d'instruction de la DDTM est de 3 à 6 mois. Le début des travaux est souhaité pour septembre.

Le projet comporte 35 parcelles individuelles, 3 parcelles prévues pour des bâtiments collectifs et une résidence pour les personnes âgées.

-Chiens errants

En cas de problème de chiens errants dans le village, la commune a signé une convention avec la SACPA ce qui permet l'enlèvement de l'animal à la fourrière et de retrouver le propriétaire si le chien est tatoué.

- Commissions des Impôts Directs

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Les commissaires sont désignés par la directrice régionale des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressé par le conseil municipal. Une proposition de 24 noms sera envoyée prochainement.

-Elections

Les élections Européennes auront lieu le dimanche 25 Mai.

-Remerciements

Du Comité d'Animation pour les lots donnés à l'occasion de la Rando VTT du 23 mars.

Du Club Esprit Run pour le soutien technique apporté lors de la course du semi- marathon du 16 mars.

-Réunion du SIVOM

Aura lieu le lundi 28 avril à 20h30, (Election des membres bureau)

-Commission Aménagement

Une réunion est prévue le mardi 06 mai à 20h.

**VIII) Informations Amiens Métropole**

**→ Présentation de M DUSSART**

-Election du Président

M Alain GEST a été élu Président d'Amiens Métropole le jeudi 17 avril.

Réunion le lundi 28 avril pour la présentation du président et l'attribution des commissions.

-Kéolis

Une nouvelle enquête sur l'utilisation des bus sera insérée dans le Vers Info. Le questionnaire sur votre besoin en matière de transport devra être remis en mairie pour au plus tard le 16 mai afin de faire remonter les informations au service concerné.

-Bibliothèque et Centre multi-média

Lecture du courrier établi par Mme LETURCQ, responsable de la bibliothèque.

(Compte rendu en annexe)

**IV) Questions diverses**

**Tour de table**

**✓M CANDELIER**

- Réunion du SISA

M CAPRON assistera à la réunion du mardi 29 avril.

**✓M JEUNIAUX**

- Réunion du CCAS

Une date est à prévoir rapidement.

**✓M PROCHWICZ**

- Communication

Le Vers Info n°144 de mai est presque terminé, il sera distribué pour le 1<sup>er</sup> mai.

- ADSL Haut débit

A contacté M DUVA, responsable de chez Orange, pour l'éventualité d'obtenir le passage de la fibre optique dans le cadre du nouveau lotissement. A également un rendez-vous avec M Olivier JARDE le samedi 3 mai.

- Médiathèque

Une porte ouverte est prévue en septembre.

-Vers Info

Sera édité en noir et blanc, l'impression en couleur reste exceptionnelle.

**✓Mme ISEBE**

- Voirie

A constaté des trous à l'entrée de plusieurs chemins et également au 10 route de Conty.

**✓M CARRE**

**- Stationnement**

Pose le problème de stationnement route de Conty. M DUSSART attend un rendez-vous avec le Conseil Général.

**✓Mme LEFEBVRE**

**- Particuliers**

Mme Le Roy qui demeure dans un logement de la SIP aurait besoin de plus d'heures de ménage. M JEUNIAUX va se renseigner auprès du SIVOM pour pallier ce problème.

**✓M RICHARD**

**- Débroussaillage**

Nous sommes dans l'attente d'un devis de M COZETTE qui reprend le débroussaillage à la place de M F.RICHARD.

**✓M GAUDIERE**

**- Voirie**

M BLIN demeurant rue Emmanuel Bourgeois a fait remarquer que son trottoir est abîmé.

**✓Mme COURTEAUX**

**- Chasse aux Œufs**

A eu lieu le mercredi 23 avril et s'est très bien déroulée avec de nombreux enfants et parents ainsi qu'avec le concours des animateurs de l'accueil de loisirs.

**- Projet de spectacle**

A reçu Christophe PECQUEUR de la compagnie Opéra Pastille qui sollicite la salle communale pour une représentation de son spectacle opéra jeunesse « Les amours de Bastien et Bastienne »

**- Réunion**

La commission des fêtes de se réunira le mardi 29 avril à 18h.

Sans autre question des membres du Conseil municipal, Monsieur le Président lève la séance à 23h45.